



# Conseil général de Mollens

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2026

### **1. Bienvenue du Président**

Le Président Damien Mayor ouvre la séance à 20h00.

M. D. Mayor souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Il rappelle que les personnes n'étant pas assermentées n'ont pas le droit de prendre la parole ni de voter. Il demande aux intervenantes et intervenants de se lever et de rappeler leur nom pour faciliter le travail de la Secrétaire. Il signale également que la séance est enregistrée afin de simplifier la rédaction du procès-verbal.

### **2. Appel**

Excusé·e·s : Mmes Linda Baudin, Emilie Crelier, Séverine Dehais, Zara Flamigni, Annick Rosset, Daniela Sorio.

MM. Nicolas Bally, Vincent Barbay, Martin Baudin, Jean-Jacques Bolay, Tiago Carvalho Pereira, Louis Derungs, Alexandre Rosset, Claude Rosset,

Sur 46 membres que compte le Conseil, 29 sont présents, le quorum est donc atteint.

### **3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé lors du vote à main levée avec une abstention.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2025**

Le Président s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir d'éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 4 décembre 2025. Personne ne se manifeste.

M. D. Mayor procède ensuite au vote à main levée pour l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2025.

Le procès-verbal est approuvé avec trois abstentions.

### **5. Assermentations – démissions**

Le Président annonce les démissions suivantes : M. Stéphane Gardel, M. Olivier Vautay ainsi que Mme Eve-Marie Ammeter au sein du bureau.

Pas d'assermentation.

## **6. Préavis n° 01/2026 de la Municipalité de Mollens concernant le rapport sur les comptes et la gestion pour l'année 2025**

### **6.1 Rapports de la Commission de gestion et des finances**

Le Président cède la parole à M. Olivier Wacht pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

M. Hervé Le Pezennec demande quelle est la raison de la prise en charge par la Commune des frais d'évacuation de trois camions et un camping-car alors qu'ils se trouvaient dans un hangar privé en zone agricole ?

M. Jean-Marc Berguer explique que le locataire du hangar n'a pas payé ses mensualités, qu'il s'en est dès lors suivi une procédure de recouvrement et que la Justice de paix a décidé de mettre l'évacuation à la charge de la Commune car les véhicules ont été assimilés à des déchets. Ils ont dans un premier temps été transportés dans un entrepôt où la Commune s'est vue contrainte de payer un forfait quotidien de stockage avant de finalement être acheminés vers leur lieu de destruction finale. M. J.-M. Berguer précise que la Commune a par ailleurs renoncé à essayer de récupérer une somme d'argent auprès du propriétaire des véhicules qui est en faillite. Cela en effet aurait impliqué des frais importants pour la Commune avec de minces chances de succès. Cette expérience a été douloureuse pour la Commune au vu des coûts encourus. C'est la raison pour laquelle l'application des règles en lien avec l'entreposage de véhicules sur des parcelles privées sera dorénavant plus stricte.

M. Joan Merino prend ensuite la parole afin de poser plusieurs questions à la Municipalité.

Dans le préavis n°1 page 5, pourquoi avoir choisi une autre fiduciaire si vous mentionnez avoir été satisfaits du précédent ?

M. J.-M. Berguer prend la parole et dit que, de son expérience, il est bien de changer environ tous les 5 ans. Beaucoup de problèmes en lien avec des absences répétées de la boursière auraient en outre dû être signalés par le précédent fiduciaire à la Municipalité. Cela n'a pas été le cas, ce que M. J.-M. Berguer déplore.

Pouvez-vous brièvement expliquer la différence entre les systèmes comptables MCH1 et MCH2 ?

M. J.-M. Berguer explique que ce sont des notions très techniques qui prendraient du temps. De manière générale, le but est que les comptes des Communes bénéficient désormais d'une transparence accrue car ils sont encore plus standardisés, ce qui permet notamment une meilleure comparabilité.

Est-ce la transition de MCH1 à MCH2 qui justifie une augmentation de la provision de CHF 271'000 ?

M. J.-M. Berguer dit que notre Commune a connu une augmentation des recettes fiscales car nous sommes sur la bonne voie. Il y a également eu une augmentation de la provision pour débiteurs douteux car environ 20% de gens ne paient pas leurs impôts. Il précise

toutefois que, pour notre Commune, 40% de cette provision découlent de retards de taxation de la part du canton.

Je constate, à la rubrique 430 des comptes, un amortissement complémentaire de 40'000 environ pourquoi ?

M. J.-M. Berguer mentionne qu'il s'agit de la dissolution d'une partie du fonds de réserve.

Mme Tamara Woods a également deux questions de clarification.

Est-ce correct que l'auberge ne paye pas le gaz ? Est-ce qu'à part le loyer, le reste est offert ?

M. J.-M. Berguer explique que cette situation a été engendrée par l'entrée en force du nouveau règlement d'épuration. Dans ce cadre, pour facturer les charges concernées, il fallait relever les compteurs de l'auberge ce qui est absolument impossible car certains compteurs ont la vitre cassée, certains sont dans le bâtiment de la Rita et pour d'autres on ne sait même pas à quoi ils correspondent. Cet été la Municipalité compte tout reprendre, mettre des nouveaux compteurs et procéder à un décompte.

Pourquoi CHF 6'000.- de coûts d'entretien sur l'église alors qu'à mon sens peu de choses s'y passent ?

M. J.-M. Berguer mentionne qu'il s'agissait principalement de l'établissement d'un certificat OIBT pour ce bâtiment, ce qui est obligatoire tous les 10 ans.

M. J.-M. Berguer souhaite apporter des informations complémentaires au nom de la Municipalité. Il indique que pour le budget en lien avec les forêts, il existe un gros dépassement budgétaire pour ce qui est des frais d'exploitation qui s'explique principalement par la problématique du bostryche. Certains arbres isolés doivent parfois être abattus en dehors des périodes d'exploitation ordinaires et cela est imposé par le canton. Il rappelle par ailleurs également qu'il existe un lien de causalité entre le dépassement au niveau des frais d'exploitation et l'augmentation des ventes de bois, qui n'est quant à elle pas reflétée. La Municipalité doit prendre certaines décisions hors budget notamment car certaines mesures sont subventionnées par le canton mais seulement pendant des périodes limitées.

Plus personne ne prenant la parole, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil général de Mollens,

- vu le préavis n°01/2026 de la Municipalité de Mollens concernant le rapport sur les comptes et la gestion pour l'année 2025,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis sans abstention.

## **7. Préavis n° 02/2026 de la Municipalité de Mollens concernant l'opération d'échange d'actions MBC SA pour des actions MOVIDIS SA**

### **7.1 Rapport de la Commission de gestion et des finances**

Le Président cède la parole à M. Thierry Meyer pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

Il est relevé qu'il s'agit d'actions MOVODIS SA et non MOVIDIS SA. La Municipalité s'excuse pour la faute de frappe et remercie la commission pour sa vigilance.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil général de Mollens,

- vu le préavis n° 02/2026 de la Municipalité de Mollens concernant l'opération d'échange d'actions MBC SA pour des actions MOVIDIS SA
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis avec une abstention.

## **8. Rapport des délégué-e-s du Conseil général**

Mme Joëlle Wacht prend la parole.

### **ASIABE.**

Le Conseil intercommunal de l'ASIABE s'est tenu le 30 avril 2026 à Sévery, où se situe le siège de l'Association pour sa dernière séance de la législature.

Concernant les comptes 2025 dont l'approbation était à l'ordre du jour :

#### **Liste des locaux :**

- Le tarif annuel de location du local d'accueil parascolaire de Berolle (CHF 8'000.00), correspond au budget
- La Maison des jeunes, située à Apples, Commune de Hautemorges, a été oubliée et n'a donc pas été comptabilisée. Dès lors, l'exercice 2026 sera péjoré d'une année. Le tarif annuel est de CHF 3'000.00.

#### **Comptes de fonctionnement pour le traitement du personnel :**

- Il convient de pondérer le montant de CHF 1'212'451.40 du montant observé dans le compte « Remboursements de tiers », qui représente les retours de diverses assurances (maladie, APG, etc.).

### Aides financières fédérales :

- Les aides mentionnées dans les comptes sont ponctuelles, représentant 2 années, et ne sont donc pas pérennes.

Ensuite une commission dont je faisais partie s'est formée pour statuer sur un préavis concernant l'adhésion de l'UAPE « au trésor de l'ASIABE » au sein du réseau Coccinelle et la prolongation de la validité de l'actuel règlement tarifaire du parascolaire.

Il s'agit d'une volonté exprimée par les Communes d'adhérer à ce nouveau réseau Coccinelle. Dans ce contexte, il paraît comme une suite logique que l'UAPE « au trésor de l'ASIABE » intègre également ce réseau, afin de contribuer activement à son développement.

Le CODIR nous informe également qu'il y a une volonté de maintenir le niveau actuel des salaires des employés de l'ASIABE, tout en renforçant l'accompagnement pédagogique des collaborateurs. L'intégration dans une structure plus grande permettra en effet, de bénéficier de ressources accrues et de l'expertise de professionnels plus nombreux et diversifiés. Par ailleurs, cette organisation pourra offrir une plus grande flexibilité.

Concernant les familles, la volonté est de maintenir le niveau actuel des tarifs. Par ailleurs, l'intégration dans ce nouveau cadre permettra de bénéficier de rabais fratrie offrant ainsi un soutien financier supplémentaire aux familles concernées.

Les enfants ainsi que les collaborateurs de l'ASIABE resteront intégrés dans le même périmètre. Leur suivi sera assuré par une commission ASIABE au sein du réseau Coccinelle.

L'intégration dans ce nouveau réseau rendra également plus probable l'accès aux subventions cantonales, en comparaison à la structure actuelle.

Intégration au nouveau réseau au 01.01.2027. Inscription des familles au nouveau réseau : rentrée 2027 et transfert du domaine des ressources humaines au 01.01.2029.

### Conseil d'établissement CET

Il y a eu deux séances le 11 février et le 20 mai 2026.

#### Le 11 février 2026

L'activité pour cette fin de législature se concentre maintenant sur le chantier d'agrandissement du collège du Léman qui a posé passablement de soucis pendant l'automne 2025.

- Lors de la tempête Benjamin la majorité des protections contre la pluie ont été soufflées, il y a eu des inondations dans le secrétariat.
- La météo de cet automne et de cet hiver n'est pas idéale pour un chantier à ciel ouvert. Un retour du beau est espéré.

- Selon le chef de chantier, après les relâches, les bâches devraient être enlevées dans le secrétariat et une étanchéité faite.
- Les portacabines resteront évidemment après les travaux, ils sont également là pour pallier le manque de classes sur l'ensemble du groupement.

#### Aménagement du site des collèges à Apples

- La Commune de Hautemorges passe, le 23 février 2026, un préavis pour l'aménagement du site des collèges. Tout le site a fait l'objet d'une étude par la Commune de Hautemorges qui prévoit de réorganiser complètement le site avec des places de stationnement, des terrains de sport, une nouvelle salle de sport, un nouveau collège, un réfectoire, etc... Et comme cette zone est actuellement trop à l'étroit, elle doit être étendue en direction le lac et également du côté de la Maison des jeunes.
- La commune de Hautemorges demande donc, le 23 février 2026, un crédit de CHF 200'000 à leur Conseil pour une étude globale de ce projet demandé par le canton.

#### Travaux site de Pampigny

- Le préavis a été accepté par la Commune de Hautemorges et les travaux devraient commencer dès la fin de la procédure d'attribution des mandats. Il y aura de nouvelles classes et l'UAPE restera finalement où elle se trouve actuellement.

#### Création du réseau d'accueil de jour « Coccinelle »

- Toutes les Communes ont adhéré et accepté les statuts de cette future association qui va voir le jour dès maintenant. Ce réseau d'accueil de jour viendra suppléer à l'AJEMA qui forcément n'existera plus sous sa fonction actuelle.

L'APE revient sur le temps d'attente trop long pour les élèves de 5P aux arrêts de bus à Pampigny : Régis Sprutta rappelle qu'il y a 2 arrivées et 2 départs à Pampigny. Il explique qu'il a regardé et étudié en détail les horaires d'arrivée et de départ des bus. Le moment où il y a le plus d'attente c'est l'après-midi. On parle de 7 minutes. Le bus vient de Cossonay et arrive et il y a une relève de chauffeur. Le bus ne peut pas arriver plus tôt. En ce qui concerne la ponctualité, les bus arrivent à l'heure entre 92 et 97% des cas selon le moment de la journée.

L'APE revient sur les abris de bus. Cédric Beaud (président de l'ASIABE) rappelle encore une fois que les abris de bus qui sont sur un arrêt MBC officiel transport public doivent être mis aux normes par les Communes. Cédric Beaud propose d'informer les parents d'élèves que tous les endroits avec un arrêt de bus public doivent être mis aux normes et sécurisés. Si ces derniers pensent que ce n'est pas le cas, ils peuvent envoyer un courrier/demande aux Communes concernées.

#### Le 20 mai 2026

Rencontre avec les délégués de classes.

Voici quelques exemples :

- Certains élèves demandent s'il serait possible d'avoir 2 abonnements de train lorsque les parents n'habitent pas dans la même Commune.
- Demande pour avoir plus de contrôles au niveau de la gare d'Apples
- Serait-il possible d'avoir plus de livres à la bibliothèque car certains élèves ne trouvent plus de nouveaux livres à lire ?
- Quelques échanges de comment va se passer la passation pour la nouvelle législature.

La séance se termine par des échanges autour d'un apéro.

Mme Line Derungs prend la parole.

Fondation Baud.

Atelier Valeurs du 19 mars 2026

Le 19 mars, les cadres, les collaborateurs et quelques membres du Conseil de fondation et du comité directeur ont participé à l'élaboration des valeurs de la Fondation.

Cet atelier a été mis en place afin d'obtenir une certification de qualité mais aussi d'un point de vue stratégique afin de verbaliser précisément les « missions » de la Fondation conformément à ses statuts.

Dans un premier temps nous avons identifié les valeurs constituant les fondements de la Fondation Commandant BAUD Le résultat a été le suivant :

- Engagement
- Bienveillance
- Confiance
- Humour

Ce travail a été validé par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 20 mai 2026.

Dans un deuxième temps, la Directrice et ses équipes établiront un plan d'action afin de les intégrer dans la vie quotidienne de l'institution et de les faire vivre.

Conseil du 20 mai 2026

Lors de ce Conseil, les comptes 2025 ont été approuvés, les membres du Conseil ont donné décharge au comité directeur et à la fiduciaire.

Nous avons également discuté du fait que la Fondation continue son évolution à nouveau positive sous l'impulsion de la Directrice Mme Anick Chevalley, ce après quelques années difficiles auparavant.

La collaboration avec la Commune de Montricher concernant les appartements protégés se poursuit, le centre d'accueil temporaire prend forme, le Conseil a aussi validé le budget.

Ce centre sera ouvert pour six à huit personnes atteintes de démence ou autre pathologie psychiatrique, dans un cadre sécurisant et calme d'où le nombre restreint.

Il a aussi été fait un point sur les projets de construction. Le jury se réunira le 26 août 2026 afin de réexaminer les 3 projets sélectionnés lors du 1er tour et choisis comme finalistes. Le gagnant sera ensuite annoncé. En octobre, une exposition permettra au public de voir l'ensemble des maquettes du concours.

Prochaine séance du Conseil de Fondation planifiée pour le mardi 20 octobre 2026.

## **9. Informations de la Municipalité**

Mme Christelle Meyer nous informe en détail au sujet du réseau Coccinelle dont le fonctionnement va bientôt débiter. La séance d'assermentation par M. le Préfet a eu lieu et il y aura un Conseil demain soir afin de discuter plus avant du budget, des politiques tarifaires et salariales ainsi que du mode de gouvernance du réseau. Le réseau Coccinelle deviendra employeur direct de tous les collaborateurs des structures du réseau ou des structures qui le rejoindront par la suite, ce qui n'était pas le cas avant.

Mme Angèle Deillon et Mme C. Meyer ont eu une séance de passation avec les municipaux nouvellement élus. Mme A. Deillon veut partager certains éléments avec les conseillers et conseillères ce soir. Cette séance de passation avait deux objectifs principaux : la passation des dossiers en soi mais aussi attirer l'attention des nouveaux municipaux sur les enjeux actuels de notre Commune ainsi que les modalités exactes du fonctionnement actuel des dicastères.

Concernant plus spécifiquement le dicastère de Mme A. Deillon, la thématique du cimetière communal pour lequel une commission consultative du Conseil a travaillé en 2025 sera reprise et poursuivie par la municipalité suivante avec une situation financière moins incertaine ainsi qu'un membre complémentaire à l'exécutif, ce qui devrait contribuer à faire avancer les choses. Au sujet d'une potentielle augmentation de la taxe déchets, la taxe applicable dans notre Commune devra sûrement bientôt être adaptée afin de tenir compte de certains éléments comme notamment la hausse des prix du carburant ou la prise en charge de certains matériaux tels que les métaux ferreux à la déchetterie. Mme A. Deillon note que depuis que les moloks ont été mis en place, les sacs taxés semblent malheureusement être pour partie de moins en moins bien triés, possiblement car il est moins visible de les jeter dans le molok que de les poser à ciel ouvert avant le ramassage. Concernant l'augmentation de la taxe déchets, elle précise aussi que les Communes avec lesquelles nous partageons la déchetterie ont déjà dû augmenter leurs taxes.

## **10. Propositions individuelles et divers**

M. Hervé Le Pezennec propose pour la séance du Conseil du 8 octobre 2026 de la faire à titre de sortie sur le site du Grand Conseil à Lausanne dans le Château avec une éventuelle visite et un apéro à la cafétéria du Grand Conseil ensuite. Du côté des frais, il faudra voir pour le transport, la buvette, l'huissier, la visite etc.

Un budget sera établi préalablement à toute décision afin d'avoir une meilleure vision des frais que cette sortie représenterait.

M. Le Pezennec se charge de confirmer la réservation de la salle en date du 8 octobre ainsi que d'établir le budget demandé. Il précise que l'association « Lausanne à pieds » se charge des visites pour lesquelles il y a ensuite un chapeau.

Anne Bolay demande où en est le dossier de La Forge ?

M. J. M. Berguer explique qu'il y a eu divers problèmes administratifs avec le cadastre et le notaire de l'acheteur. Le dossier est maintenant terminé, tout a été remis au notaire et la vente est en bonne passe d'être résolue. On a un avant-projet de la part du notaire de l'acquéreur mais cela a été difficile. M. J. M. Berguer rajoute que le dossier a été complexe car il a fallu commencer par un acte de mutation pour sortir l'église de la parcelle initiale. La notaire a par ailleurs eu plusieurs changements de collaborateurs qui ont coûté du temps, l'acte de mutation a été signé seulement en mars. M. J. M. Berguer accepte que la municipalité aurait pu faire un suivi plus poussé de ce dossier. Sauf imprévu, les actes pourront être signés dans le courant de juillet 2026. Sans entrer dans les détails de par son secret de fonction, M. J. M. Berguer précise que deux sociétés viendront établir leur siège social à Mollens y compris une société américaine avec une importance européenne dont la Municipalité a rencontré le dirigeant il y a peu.

Mme Joëlle Wacht demande pourquoi il n'existe pas de lignes de circulation devant le Château ?

Mme Deillon explique que cela a été dicté par des impératifs de budget. Les lignes étant encore un peu mieux visibles à cet endroit, il a été choisi de ne pas faire de cet endroit une priorité pour le marquage.

M. Thierry Meyer précise que plusieurs personnes de la commission de gestion ont été interpellées par des citoyens au sujet de l'assiduité de l'entretien par l'employé communal des fontaines, des infrastructures, du cimetière etc.

M. J. M. Berguer répond qu'il n'est pas satisfait de la situation actuelle du village. La zone paysagère a en effet été augmentée avec la place de l'amitié, la place de jeux etc. sans s'inquiéter du budget ou du temps nécessaire pour l'entretien. La végétation ayant pris en une fois comme de saison, l'employé a été dépassé, ce qui est normal. Il en a discuté avec les Communes voisines et il est envisagé de mettre en place une force de travail intercommunale avec des domaines de compétences spécifiques par employé. En effet, certains employés sont plus à l'aise avec les installations techniques et d'autres avec les espaces verts par exemple. Cela devrait pouvoir être utilisé pour optimiser la force de travail dans ce domaine et le rôle de l'employé communal va donc changer à court terme.

Le Président remercie tous et toutes, les Conseillers, les Municipaux, les membres du bureau, les membres des commissions pour la précédente législature et annonce que la Municipalité a organisé un apéro sur la place de l'amitié pour le Conseil.

Dernière prise de parole par la Municipalité au cours de laquelle Mme C. Meyer exprime ses meilleurs vœux aux termes de son mandat et remercie les Conseillers pour leur confiance ainsi que ses collègues de l'exécutif pour leur collaboration. Elle leur souhaite beaucoup de succès pour la suite.

Mme A. Deillon adresse également quelques mots à l'occasion de cette fin de législature. Elle explique que ce fut une expérience intense mais passionnante d'avoir pris part à la Municipalité, elle a apprécié d'apprendre à mieux connaître le village ainsi que ses habitants. Ayant toujours travaillé en bonne collégialité, elle remercie tous les membres du Conseil ainsi que la Municipalité et leur souhaite le meilleur pour la suite.

M. J. M. Berguer félicite très sincèrement Mmes A. Deillon et C. Meyer pour leur travail et remet un petit cadeau aux deux municipales sortantes.

Le Président informe que la législature est close, la première séance de la prochaine législature aura lieu le 8 octobre 2026.

Il lève la séance à 21h20.

Le Président :

La Secrétaire remplaçante :

Damien Mayor

Line Elodie Derungs